



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 28
Conseillers excusés et représentés : 6
Conseiller excusé et non représenté : 1

L'an 2025, le vendredi 21 mars, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEBRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (28) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEBRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (6) :

BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BEZOMBES Martine
CROUZET Maryline	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
FAUX Mathilde	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	RUBIO Frédéric
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

Conseiller excusé et non représenté (1) :

CESAR Alexis.

Secrétaire de séance : Laure COLIN.

**DELIBERATION N°2025-005 – PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS**

*Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3 ;*

**Considérant ce qui suit :**

Ce rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion du SPGD (Service Prévention et Gestion des Déchets) de Rodez agglomération, est établi conformément aux dispositions du décret no 2015-1827 du 30 décembre 2015 pour l'ensemble des communes qui composent Rodez agglomération.

Après sa présentation en Conseil communautaire le 24 septembre 2024, ce rapport a été transmis à chacun des Maires des communes membres de Rodez agglomération pour être présenté aux Conseils Municipaux.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025**  
**Délibération N°2025-005**

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion déchets tel qu'annexé à la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Laure COLIN  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSSÈDRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 28 mars 2025  
Transmise en Préfecture le 28 mars 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20250321-DEL2025005-DE  
Reçu le 28/03/2025



# RAPPORT ANNUEL

# 2023

sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>5</b>
2.1	Territoire communautaire	5
2.2	Organisations des collectes de déchets	6
2.2.1	Organisation de la collecte des déchets	6
2.2.2	Compétences du Service Prévention et Gestion des Déchets – SPGD	6
2.3	Déchets collectés : ordures ménagères et assimilés en porte à porte	6
2.3.1	Répartition des déchets collectés	6
2.3.2	Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des biodéchets	7
2.3.3	Collecte séparative des emballages recyclables multi-matériaux	7
2.3.4	Collecte séparative des emballages en verre	8
2.4	Déchets collectés : déchets occasionnels en déchèteries	9
2.4.1	Implantation des déchèteries	9
2.4.2	Quantités collectées	10
2.4.3	Fréquentations	10
2.5	Déchets collectés : déchets non ménagers	10
2.6	Bilan et orientations des déchets	11
2.6.1	Orientations des déchets collectés en porte à porte	11
2.6.2	Tonnages et répartitions des déchets collectés	12
<b>3</b>	<b>INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>13</b>
3.1	Objectifs liés à la réduction des déchets	13
3.1.1	Réduire de 13% les DMA entre 2010 et 2025	13
3.1.2	Diminuer les encombrants de 10% entre 2010 et 2025	13
3.2	Prévention et tri des déchets	14
3.2.1	Programme Local de Prévention des Déchets – PLP	14
3.2.2	Sensibilisation à la prévention, au tri et au respect de la présentation des déchets	14
3.2.3	Autres actions d'information et de sensibilisation	15
3.2.4	Supports de communication	15
3.2.5	Point Info Tri	15
<b>4</b>	<b>INDICATEURS SOCIAUX</b>	<b>16</b>
4.1	Emploi et répartition des effectifs	16
4.2	Partenariat avec les structures sociales et associatives	16
4.3	Accidentologie	16
<b>5</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>17</b>
5.1	Présentation générales des opérations réelles	17
5.2	Dépenses de fonctionnement	17
5.3	Recettes de fonctionnement	17
5.4	Dépenses d'investissement	17
5.5	Taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	18

## **1 PREAMBULE**

Ce rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion du SPGD (Service Prévention et Gestion des Déchets) de Rodez agglomération, est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 pour l'ensemble des Communes qui composent Rodez agglomération.

Après sa présentation en Conseil Communautaire le 24 septembre 2024, ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aveyron, et à chacun des Maires des Communes membres de Rodez agglomération pour être si besoin complété par un bilan sur les compétences non transférées, et présenté aux Conseils Municipaux.

En plus des impératifs de services publics de collecte et de traitement des déchets, la gestion des déchets œuvre pour des évolutions comportementales et pour un changement de notre paradigme économique :

- **Enjeu environnemental :**
  - Éviter la production de déchets, leurs collectes et traitements et la préservation des ressources
  - Améliorer le tri des déchets pour les orienter vers des filières de recyclages, renforcer les filières utilisant les matières premières secondaires, économiser les ressources naturelles et les énergies
  - Participer à l'amélioration des pratiques des grands ruthénois dans la gestion de leurs déchets afin de maintenir la propreté urbaine
- **Enjeu social :** accompagner les entreprises dans la gestion de leurs déchets, participer à la maîtrise de leurs coûts de fonctionnement sur ce poste de dépense, entretenir un tissu d'acteurs locaux privés et associatifs issus de l'Économie Sociale et Solidaire
- **Enjeu économique :** compenser les augmentations graduelles des coûts de traitement des déchets, des taxes nationales afférentes, et des diminutions des prix de reprise des déchets valorisables par des actions à destination des usagers : lutte contre le gaspillage, optimisation des achats, tri des déchets ...
- **Enjeu réglementaire :** atteinte des ratios de performances inscrits dans les différentes Lois et documents de programmations

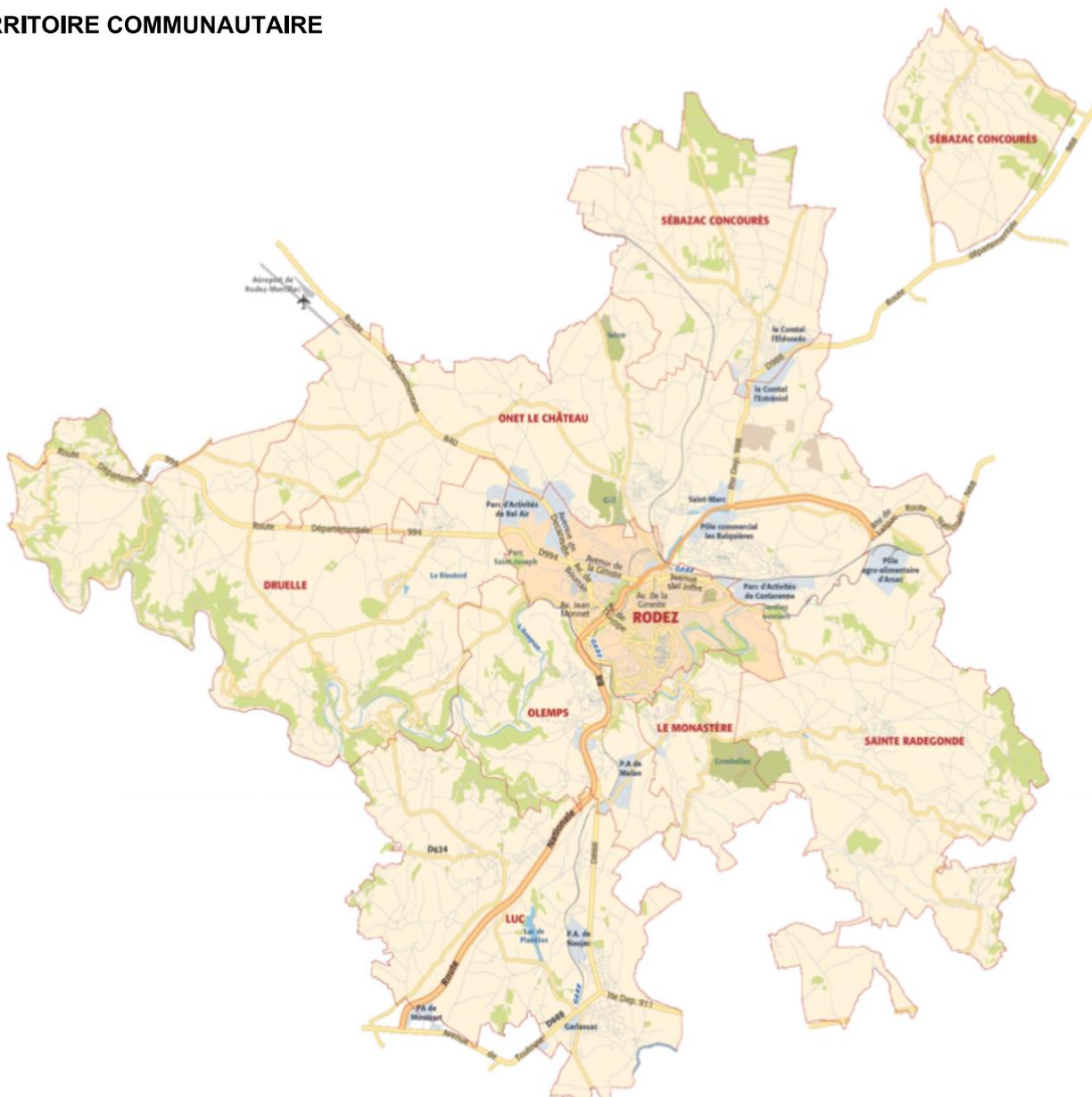
L'année 2023 a été marquée par :

- **Sur les orientations du SPGD :**
  - Renforcement des actions visant à dynamiser le compostage individuel et plus largement la gestion des biodéchets à domicile, en complément de la collecte des biodéchets en biflux en cours de déploiement
  - Orientation pour organiser les opérations de collecte vers une mécanisation maximale en supprimant au maximum les collectes manuelles en porte à porte au profit de conteneurs de tous types
  - Finalisation des travaux en lien avec le SYDOM visant à terme à départementaliser le traitement des déchets des déchèteries, portant sur près de 11 000 tonnes de déchets
  - Modification de l'organigramme du SPGD ayant permis la montée en compétence de l'encadrement intermédiaire, et la réorientation d'un poste d'encadrement vers la création d'un gestionnaire de la Redevance Spéciale, missions qui enregistrent 1 080 K€ de recettes par la gestion de 667 contrats
  - Renforcement des partenariats avec la signature de 11 conventions de prévention ou de tri des déchets, et l'adhésion au réseau « compost citoyen »
- **Sur les actions en faveur des publics :**
  - Augmentation des volumes d'actions en faveur de la prévention et du tri des déchets, permettant d'obtenir des performances de collecte favorables sur les plans techniques (diminution de la production d'ordures ménagère et augmentation de la production d'emballages recyclables) et économiques (économies de traitement des déchets)
  - Sensibilisation de 8 634 tous usagers confondus, à travers des campagnes d'informations en porte à porte (2 763 usagers) et de 556 actions diverses (ateliers prévention – interventions dans les écoles et les entreprises – organisation de la labellisation « défi zéro déchet » – accompagnement de manifestations grand public – développement du « point réemploi » ...)
  - Organisation du 5<sup>ème</sup> Salon de réemploi et de la réutilisation (action 11 du PLP) avec intégration au festival « Horizons Fertiles »
    - 35 exposants et 2 répar-acteurs – 2 130 entrées sur 3 jours de salon
    - Ateliers et conférence débat sur le réemploi des textiles
- **Sur les plans techniques :**
  - Validation et premiers travaux du 2<sup>ème</sup> plan de déploiement des conteneurs à préhension verticale enterrés et aériens porté à 3 750 K€ d'investissement sur les années 2023 à 2026, dans l'objectif d'une mécanisation optimisée des opérations de ramassage des déchets (75 conteneurs déployés essentiellement aériens représentant une dépense de 291 K€)

- Accompagnement de la mise en œuvre en novembre 2023 d'une 2<sup>ème</sup> expérimentation départementale de la collecte des biodéchets sur la commune de Luc-La-Primaube, après un travail similaire en 2022 sur les communes de Sébazac-Concourès, Le Monastère et Sainte Radegonde ayant permis la collecte de 1 203 tonnes de déchets en biffux (ordures ménagères + biodéchets)
  - Finalisation de l'étude de conception et du schéma de principe de la future déchèterie des Moutiers et acquisition des parcelles permettant de l'accueillir en vue du lancement des appels d'offres en 2024
  - Poursuite des constats positifs des résultats de collecte : -4.54% des quantités d'ordures ménagères et assimilés soit 206.6 kg / hab (2022 : 216.4 kg / hab) et +2.65% des quantités d'emballages recyclables soit 61.7 kg / hab (2022 : 60.1 kg / hab)
  - Légère diminution des fréquentations en déchèteries avec 221 955 entrées (2022 : 225 974 entrées) mais d'augmentation de l'apport moyen avec 10 995 tonnes apportées soit 49.64 kg / apport (2022 : 10 881 tonnes de déchets collectés soit 48.15 kg / apport)
  - Nouvelle dégradation des taux de refus à 22,3 % en 2023 (18,33% en 2022 et 24% en 2021) et diminution des quantités de verre collectées (-3.3%), résultats à mettre en regard de l'atteinte des objectifs réglementaires en 2025 (réduction des déchets ménagers et assimilés : -9.4% sur un objectif de 13% - réduction des encombrants : -5.6% sur un objectif de 10%)
  - Au total 29 695 tonnes de déchets collectés par le SPGD (2022 : 30 176 tonnes) dont 13 923 tonnes (2022 : 12 565 tonnes) orientés vers une filière de recyclage, soit un taux de 46.9% des tonnages collectés et recyclés (2022 : 41.6%)
- Sur le plan environnemental :
- Exécution des actions de l'année 3 du Programme Local de Prévention (PLP) devant répondre à 6 grands objectifs politiques (développer l'activité économique et créer des emplois – renforcer les liens sociaux et la citoyenneté – réduire les déchets et les GES – développer les compétences internes – diffuser l'image d'un territoire de qualité – préparer l'avenir et conforter un positionnement volontariste)
  - 15 actions initiées ou poursuivies en 2023
    - Action 1 : poursuite des ateliers de cuisine pauvre en déchets
    - Action 3 : accompagnement des entreprises dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
    - Actions 4 / 5 / 6 / 8 – gestion de proximité des biodéchets : 149 composteurs individuels et collectifs distribués – 105 foyers dotés de poules – 3 composteurs de quartiers installés – évitement total de 37.8 tonnes de déchets enfouis
    - Action 10 : poursuite de l'organisation du broyage des branches de déchèteries avec l'ESAT, permettant d'alimenter les composteurs de quartier en matières sèches
    - Action 11 : organisation d'un Salon du réemploi
    - Action 18 : initiation et octroi des premières intentions de subventions pour la fabrication de couches et autres textiles lavables et réutilisables
    - Action 26 : réalisation de l'opération « entreprises zéro déchets »
    - Action 35 – poursuite du plan de gestion des biodéchets sur la Commune de Luc-La-Primaube
    - Action 31 : initiation de la gestion informatisée et cartographique des circuits de collecte
    - Action 35 : poursuite de l'expérimentation de la collecte biffux sur une nouvelle Commune dans le cadre du plan de gestion des biodéchets
    - Action 37 : aboutissement de l'avant-projet de la nouvelle déchèterie des Moutiers
    - Action 47 : mise en adéquation des tarifications des prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale
- Sur le plan social :
- 5 accidents de travail (2022 : 7 AT) ayant générés 81 jours d'arrêt (2022 : 70 jours) lors des opérations de collecte
  - 6 actions menées par les services en faveur de la sécurité
- Sur le plan économique :
- +342 K€ soit +4.48% de dépenses de fonctionnement dont +396 K€ sur les postes transports et traitement des déchets, +222 K€ sur les charges de personnels et -276 K€ sur les autres dépenses de fonctionnement et de gestion courante
  - +643 K€ soit +7.21% de recettes de fonctionnement dont +144 K€ sur le poste de redevance spéciale et +635 K€ de TEOM, en lien avec les augmentations des bases et des taux (+2%)
  - Participation du budget autonome du SPGD au budget général, afin de compenser les charges de structure induites par l'activité de la Régie de collecte (374 K€)
  - 882 K€ d'investissement (2022 : 1 450 K€), ventilés essentiellement entre conteneurs aériens et enterrés de collecte et 1 véhicule pour en assurer le vidage

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



Communes	Population municipale	Habitat vertical
DRUELLE-BALSAC	3 205	4 %
LUC – LA PRIMAUBE	6 005	29 %
LE MONASTÈRE	2 284	23 %
OLEMPES	3 439	23 %
ONET LE CHATEAU	11 665	50 %
RODEZ	24 475	81 %
STE RADEGONDE	1 751	8 %
SEBAZAC - CONCOURES	3 256	12 %

- 8 Communes – 56 080 habitants
- Taux d'habitat vertical qui varie sur le territoire entre 4% et 81 %
- Niveaux de service et fréquences de collecte adaptés à ces disparités communales

## 2.2 ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS

### 2.2.1 Organisation de la collecte des déchets

- Opérations de collecte réalisées selon les Communes et secteurs communaux :
  - Soit en porte à porte 2 à 6 jours par semaine
  - Soit en apport volontaire par l'intermédiaire de conteneurs à préhension verticale enterrés ou aériens
- 29 695 tonnes de déchets collectés (2022 : 30 176 tonnes)

### 2.2.2 Compétences du Service Prévention et Gestion des Déchets

		COLLECTE	TRANSFERT	TRAITEMENT
ordures ménagères	PAP et PAV	RA	SYDOM	SYDOM
biflux ordures ménagères / biodéchets	PAP et PAV	RA	SYDOM	SYDOM
emballages recyclables	PAP et PAV	RA	SYDOM	SYDOM
emballages en verre	PAV	RA	RA	SYDOM
cartons	PAP	RA	RA	RA
vêtements	PAV	RA	RA	RA
déchèteries		RA	RA	RA

\*les professionnels ne sont pas acceptés en déchèteries

- Gestion sous compétence Rodez agglomération de 13 114 tonnes de déchets pour le traitement des déchets soit 44% des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire communautaire (2022 : 43%)

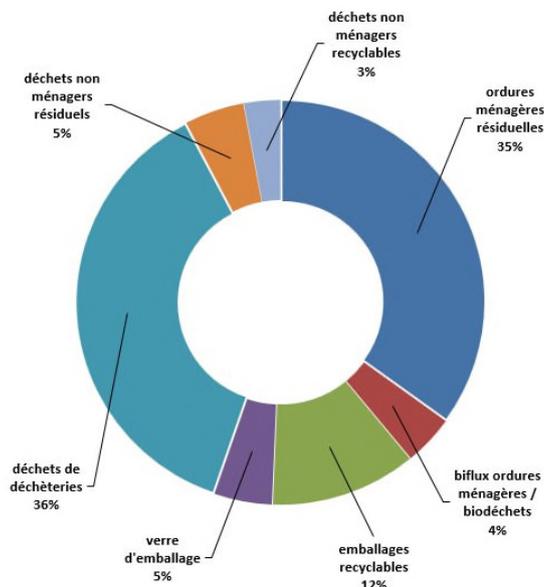
## 2.3 DECHETS COLLECTES : ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE

### 2.3.1 Répartition des déchets collectés

DECHETS DES COLLECTIVITES		DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)				DECHETS PROFESSIONNELS	
hors SPGD		déchets collectés par le SPGD				hors SPGD	
déchets non dangereux	déchets non dangereux 537.200 tonnes	déchets occasionnels	déchets de routine = ordures ménagères et assimilées (OMA)			déchets non dangereux 1 581.917 tonnes	déchets non dangereux et déchets spécifiques
		encombrants, déchets verts ... 10 994.932 tonnes	ordures ménagères résiduelles (OMR) 10 381.100 tonnes	ordures ménagères résiduelles (OMR) + biodéchets 1 203.100 tonnes	déchets recyclables multimatériaux (MM) : emballages, verre, journaux magazines ... 4 996.940 tonnes		

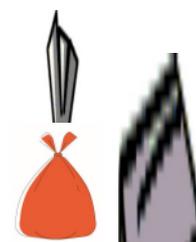
- 29 694.689 tonnes de déchets collectés par Rodez agglomération (2022 : 30 176.182 tonnes)
- Diminution de 1.59% des quantités globales de déchets collectées par rapport à 2022
- Diminution des ordures ménagères qui représentent 38% des quantités de déchets (2022 : 40%) hors flux biodéchets
- Production stable des déchets de déchèteries (2022 : 36%)
- Production stable des déchets d'origine ménagère

→ **Des résultats positifs mais à consolider pour la production des ordures ménagères et des emballages recyclables multi-matériaux**  
 → **Des actions à mener pour améliorer la collecte du verre et infléchir l'augmentation des taux de refus dans le flux de la collecte sélective**



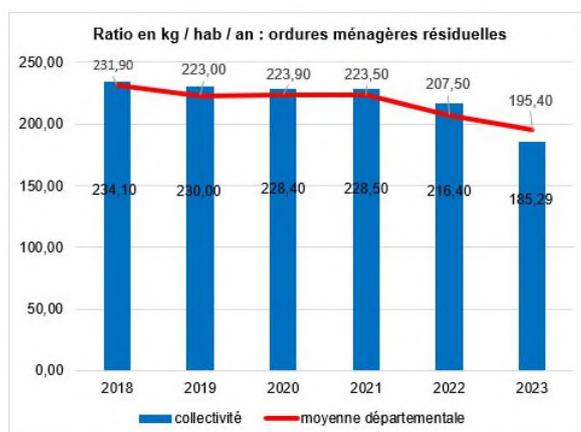
### 2.3.2 Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des biodéchets

- OMR collectées 1, 2 ou 4 fois par semaine suivant les secteurs, en porte à porte ou en conteneurs de regroupement à préhension ventrale
- OMR collectées sur certains secteurs, en apport volontaire dans des conteneurs à préhension verticale, enterrés ou aériens, en substitution à la collecte en porte à porte
- Expérimentation du SYDOM AVEYRON pour la collecte des biodéchets en sacs orange sur 4 communes pilotes : Le Monastère, Ste Radegonde, Sébazac-Concoures et Luc-La-Primaube



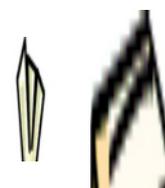
OMR + BIFLUX	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
pooids en kg	12 761 180	12 134 790	11 584 200	-4,54%
kg / hab / an	228,49	216,38	206,57	-4,54%

- Poursuite de la diminution des quantités produites par habitant d'ordures ménagères (-4.54%) représentant un taux moyen de 206.57 kg / habitant / an (taux national de 244.08 kg / hab / an – source Sinoe 2021)
- Taux de 185.29 kg / habitant / an sur le seul flux des ordures ménagères résiduelles (taux départemental de 195.40 kg / habitant / an)
- 1 203.100 tonnes de déchets en biflux (OMR / biodéchets) collectés en 2023 représentant 99 502 kg de biodéchets valorisés



### 2.3.3 Collecte séparative des emballages recyclables multi-matériaux

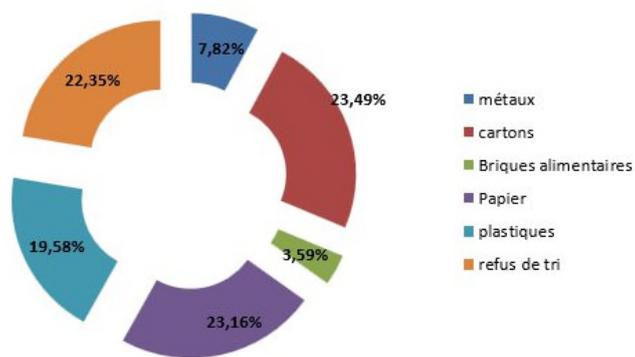
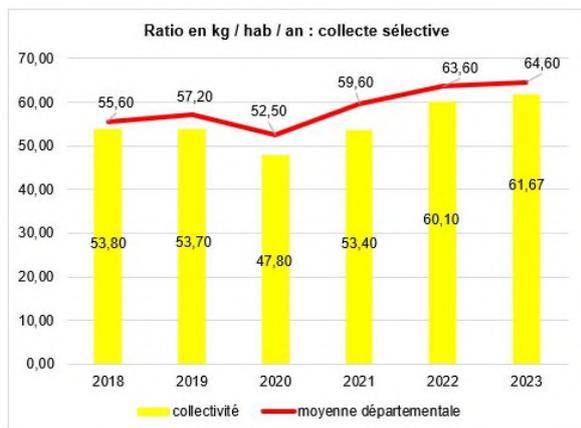
- Emballages recyclables collectés 1 à 2 fois par semaine suivant les secteurs, en porte à porte ou en conteneurs de regroupement à préhension ventrale
- Emballages recyclables collectés sur certains secteurs, en apport volontaire dans des conteneurs à préhension verticale, enterrés ou aériens, en substitution à la collecte en porte à porte



Accusé de réception en préfecture  
012-21120223-20250321-DEL2025005-DE  
Reçu le 28/03/2025

EMBALLAGES	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
poids en kg	2 982 460	3 369 060	3 458 480	2,65%
kg / hab / an	53,40	60,08	61,67	2,65%

- Poursuite de l'augmentation des quantités collectées par habitant d'emballages recyclables multi-matériaux (+2.65%) représentant un taux moyen de 61.67 kg / habitant / an
- Taux départemental de 64.60 kg / habitant / an (taux national de 53.39 kg / hab / an – source Sinoe 2021)
- Taux de refus de 22.34% (2022 : 18.33%) soit 13.74 kg / habitant / an de refus de tri (+2.74 kg entre 2022 et 2023)

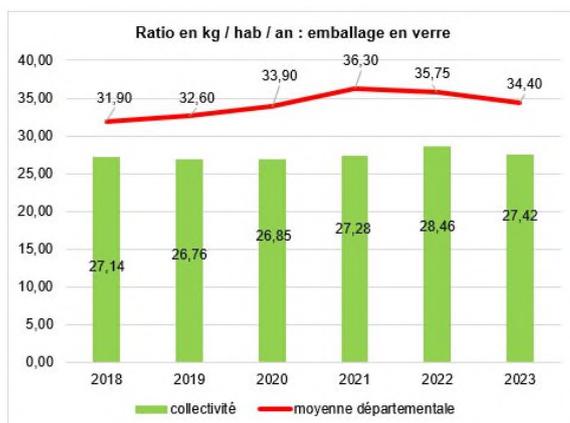


### 2.3.4 Collecte séparative des emballages en verre

- Collecte par apport volontaire dans des conteneurs à préhension verticale, enterrés ou aériens sur la voie publique et en déchèteries
- 208 conteneurs à verre mis à disposition des usagers sur le territoire

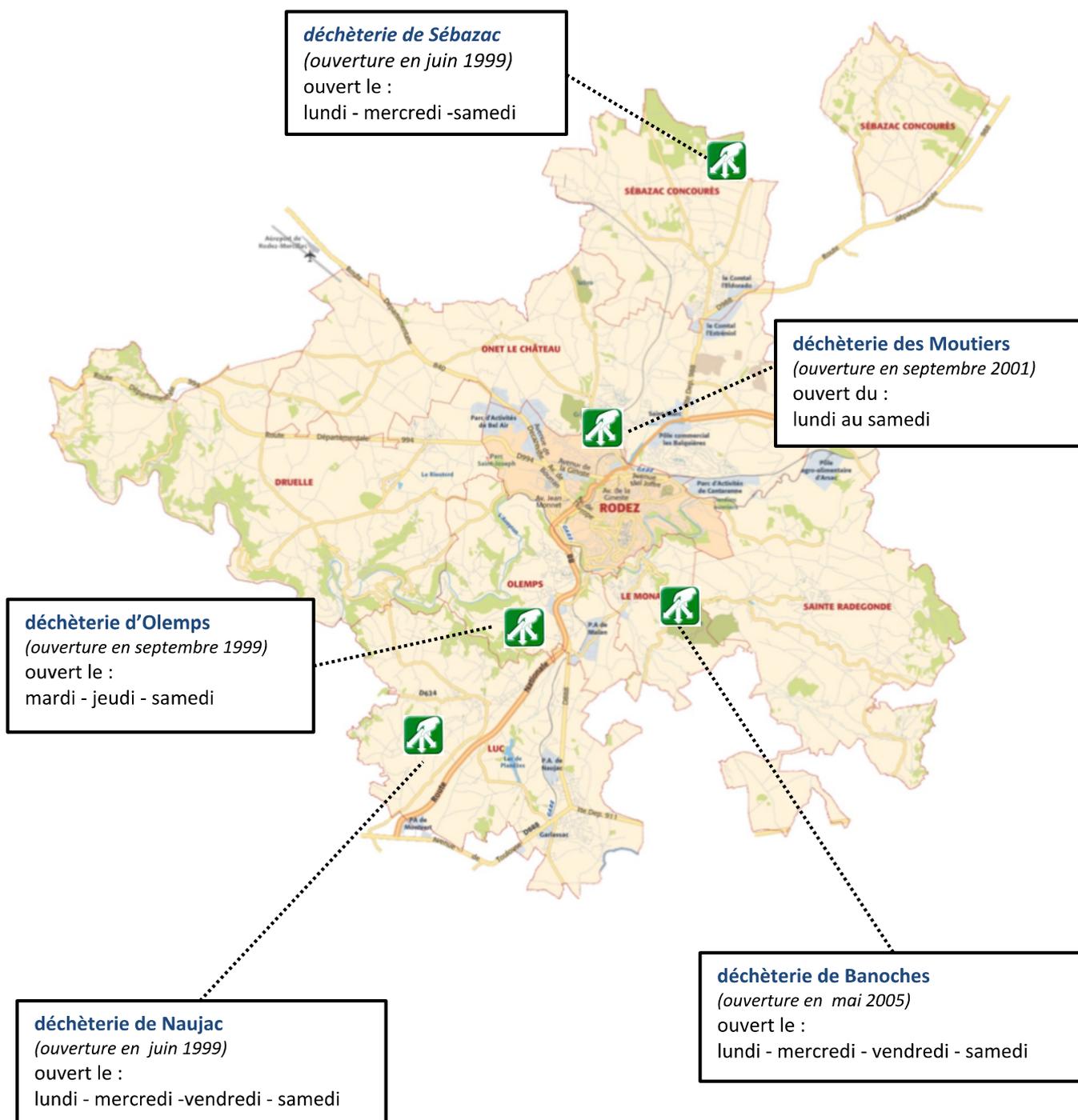
VERRE	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
poids en kg	1 584 260	1 589 280	1 537 960	-3,23%
kg / hab / an	28,38	28,34	27,42	-3,23%

- 27.42 kg / habitant / an de verre d'emballage collectés
- Taux moyen départemental de 34.40 kg / habitant / an (taux national de 33.45 kg / hab / an – source Sinoe 2021)



## 2.4 DECHETS COLLECTES : DECHETS OCCASIONNELS EN DECHETERIES

### 2.4.1 Implantation des déchèteries



## 2.4.2 Quantités collectées

DECHETERIES	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
encombrants	3 868 500	3 505 956	3 556 184	1,43%
déchets verts	3 065 997	2 622 800	2 941 840	12,16%
gravats	1 241 840	1 078 780	850 020	-21,21%
bois	1 521 280	1 295 020	1 270 040	-1,93%
D3E	596 200	463 308	421 890	-8,94%
ferrailles	497 220	402 671	364 128	-9,57%
papiers	196 097	225 548	187 590	-16,83%
autres déchets	1 505 894	1 287 335	1 403 239	9,00%
<b>TOTAL</b>	<b>12 493 028</b>	<b>10 881 418</b>	<b>10 994 931</b>	<b>1,04%</b>

- Hausse légère des quantités globales de déchets collectés en déchèteries
- Hausse marquée des apports de déchets verts en raison possible des conditions climatiques favorables en 2023 à la croissance des végétaux

## 2.4.3 Fréquentations

DECHETERIES	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
Les Moutiers	118 726	116 595	103 157	-11,53%
Naujac	48 761	50 480	49 882	-1,18%
Banoches	24 181	26 261	35 581	35,49%
La Mouline	21 234	18 880	19 072	1,02%
Sébazac	14 719	13 758	14 263	3,67%
<b>TOTAL</b>	<b>227 621</b>	<b>225 974</b>	<b>221 955</b>	<b>-1,78%</b>

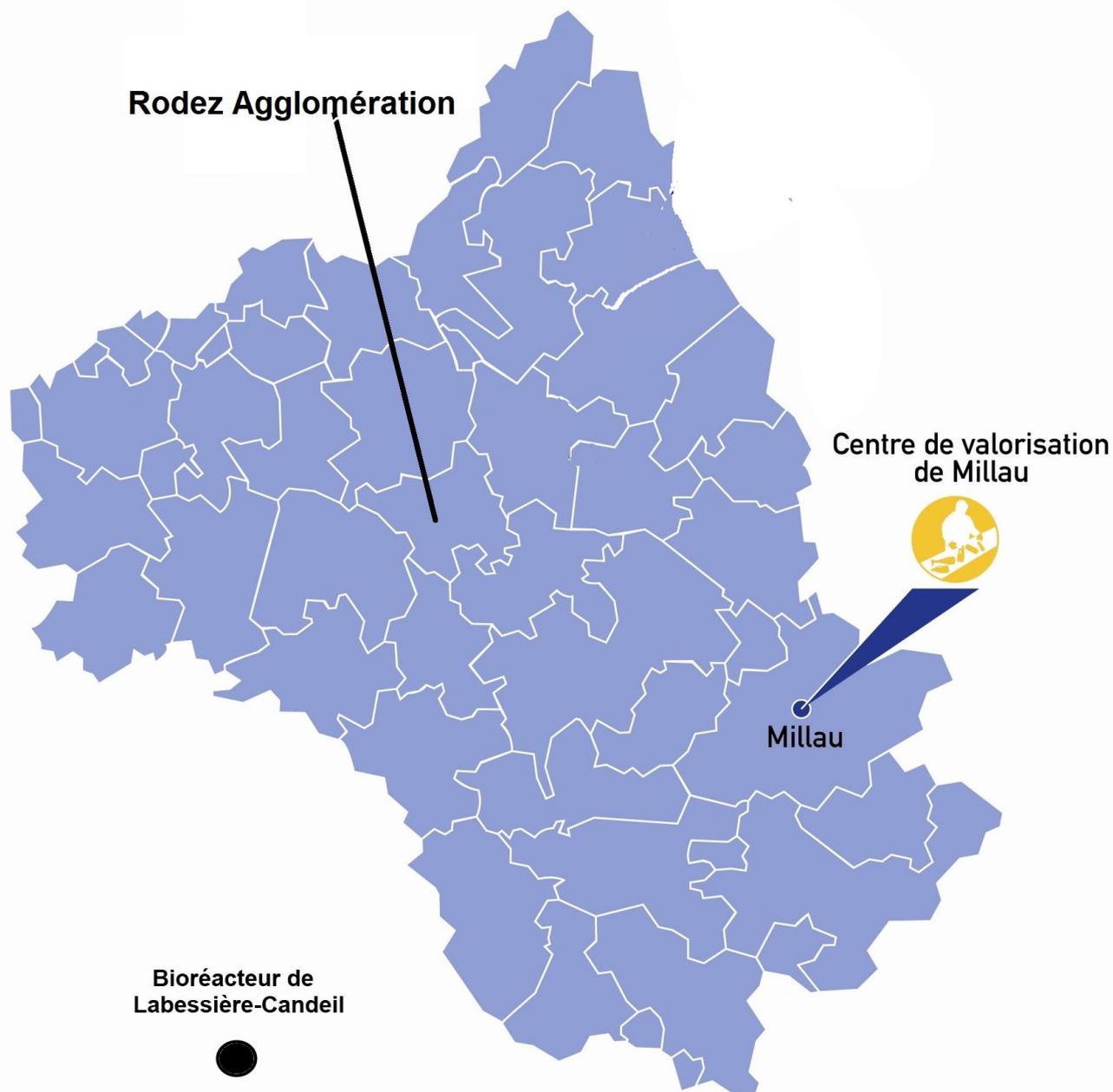
- Légère baisse de fréquentation de -1.78% représentant -4 019 entrées
- Apport moyen de 49.5 kg / entrée (2022 : 48.2 kg / entrée)

## 2.5 DECHETS COLLECTES : DECHETS NON MENAGERS

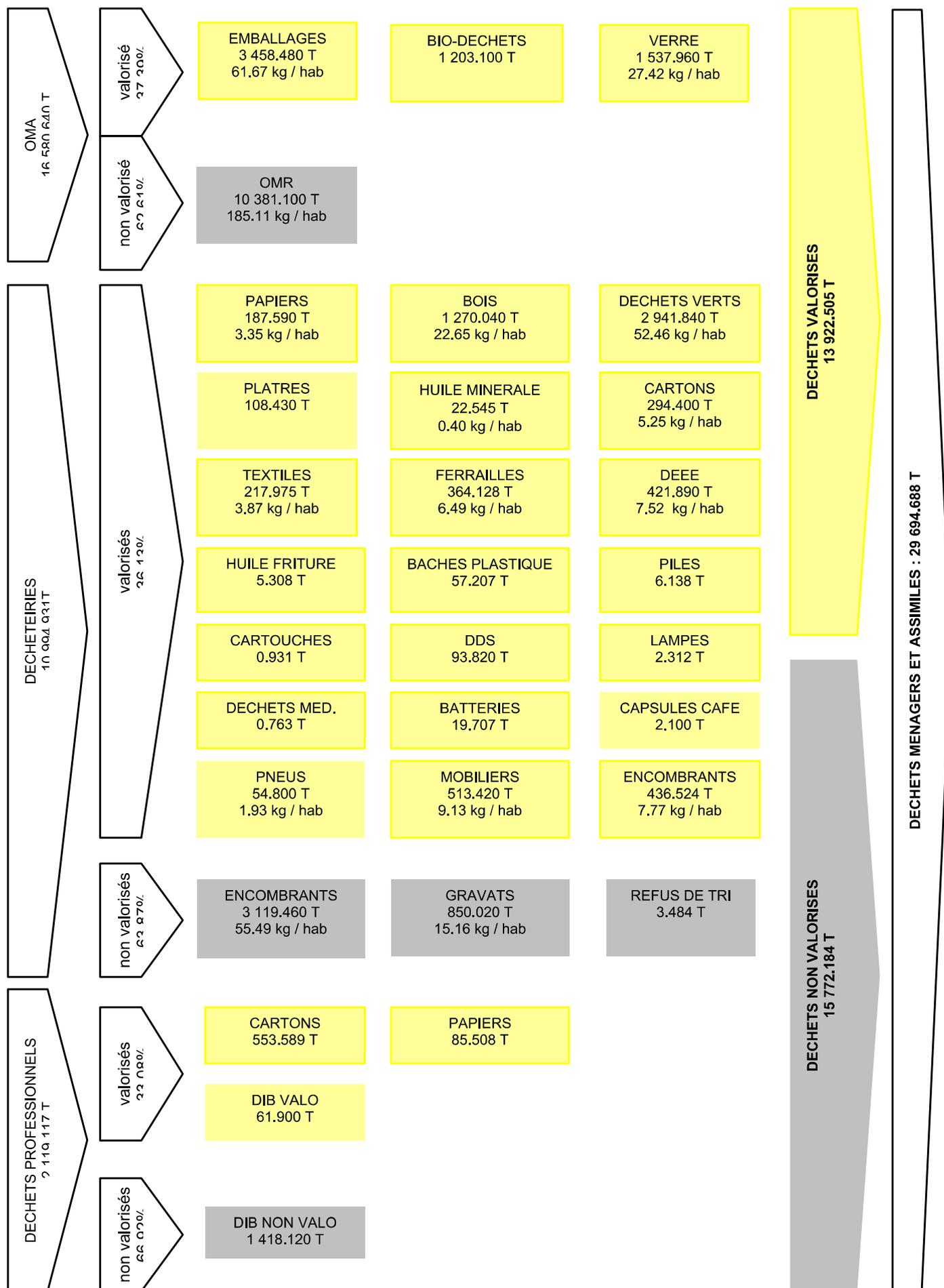
ACTIVITES ECONOMIQUES	2021	2022	2023	évolution 2023 / 2022
cartons	552 486	588 514	553 589	-5,93%
papiers	128 728	63 700	85 508	34,24%
collectivités	521 660	456 920	537 200	17,57%
déchets recyclables	1 090 060	1 039 760	880 920	-15,28%
déchets résiduels	21 820	52 740	61 900	17,37%
<b>TOTAL</b>	<b>2 314 754</b>	<b>2 201 634</b>	<b>2 119 117</b>	<b>-3,75%</b>

## 2.6 BILAN ET ORIENTATIONS DES DECHETS

### 2.6.1 Orientations des déchets collectés en porte à porte



## 2.6.2 Tonnages et répartitions des déchets collectés



Accusé de réception en préfecture

012-211202023-20250321-DEL2025005-DE

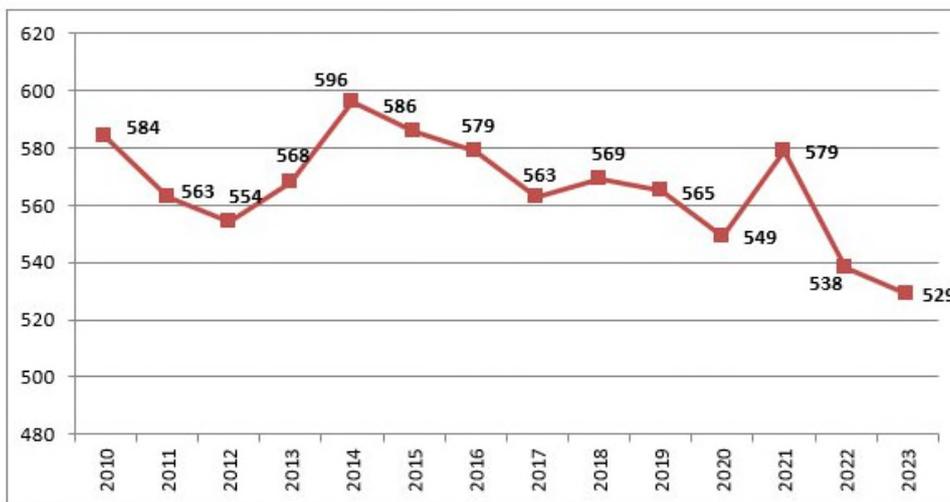
Reçu le 28/03/2025

### 3 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

#### 3.1 Objectifs liés à la réduction des déchets

##### 3.1.1 Réduire de 13 % les DMA entre 2010 et fin 2025

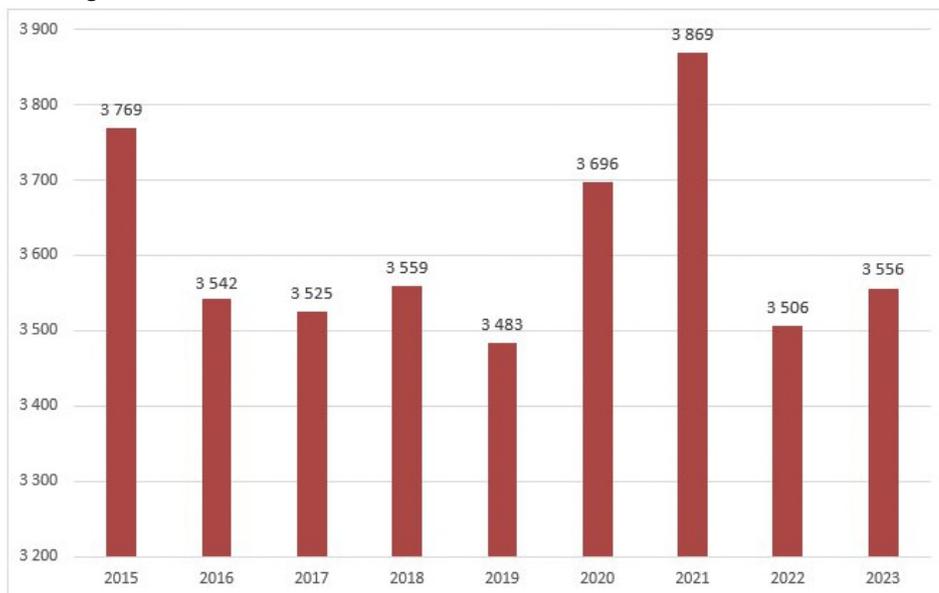
Les Déchets Ménagers et Assimilés sont les déchets produits par les ménages et par les activités économiques, collectés par le Service Public de Gestion des Déchets. Sont concernés à la fois les déchets de « routine » et les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déblais et gravats ...)



- Diminution de 1.67% de la quantité de DMA entre 2022 et 2023 représentant -482 tonnes de déchets
- Continuité de cette baisse depuis 2010 et atteinte en 2023 de -9.42%

##### 3.1.2 Diminuer les encombrants de 10% entre 2015 et 2025

Les encombrants sont les déchets collectés en déchèteries, sous la dénomination « déchets occasionnels » produits par les ménages



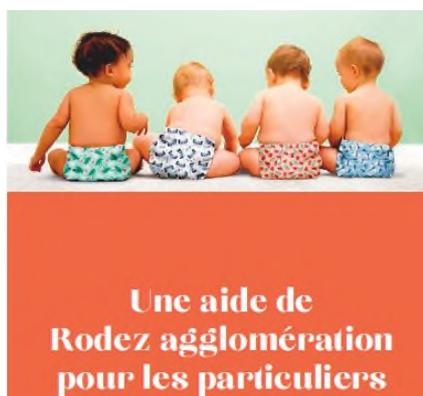
- Hausse de +1.43% des quantités de déchets encombrants entre 2022 et 2023 représentant +50 tonnes de déchets
- Rupture dans la tendance baissière observée depuis 2015 et atteinte en 2023 de -5.65% depuis 2015
- Projets à courts termes de créations de 2 déchèteries devant permettre d'améliorer considérablement ce taux en offrant des exutoires de tri plus nombreux et en n'acceptant que les déchets des habitants de Rodez agglomération, les déchets des ménages hors territoire collectés actuellement, dégradant cet objectif réglementaire

## 3.2 Prévention et tri des déchets

**556 actions de sensibilisation  
auprès de 8 634 personnes**

### 3.2.1 Programme Local de Prévention des Déchets

- Engagement en 2021 dans le 3ème Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD 3) dans une volonté de planification et de formalisation de l'ensemble des projets conduits pour la prévention et la gestion des déchets
- Document cadre qui fixe les orientations du service à travers 48 actions classées en 5 domaines majeurs :
  - Prévenir les déchets des ménagers
  - Réduire et valoriser les déchets des entreprises
  - Agir par les modes de collecte et de traitement déchets
  - Agir par de la communication orale et écrite
  - Agir par le financement du service
- Document qui quantifie les objectifs à atteindre :
  - Diminution de 13 % des DMA entre 2010 et de 2025
  - Augmentation du tri du verre de 20 % entre 2015 et 2025
  - Diminution de 50 % des biodéchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles entre 2015 et 2025
  - Diminution des encombrants de 10 % entre 2015 et 2025
  - Diminution des déchets verts de 20 % entre 2015 et 2025
  - Limitation à 10% maximum des DMA mis en décharge en 2035
  - Orientation de 55% des DMA vers le recyclage ou la réutilisation
- Présentation annuelle des résultats en Commission d'orientation et de suivi : 15 actions initiées ou poursuivies en 2023 :
  - Action 1 : poursuite des ateliers de cuisine pauvre en déchets
  - Action 3 : accompagnement des entreprises dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Actions 4 / 5 / 6 / 8 – gestion de proximité des biodéchets : 149 composteurs individuels et collectifs distribués – 105 foyers dotés de poules – 3 composteurs de quartiers installés – évitement total de 37.8 tonnes de déchets enfouis
  - Action 10 : poursuite de l'organisation du broyage des branches de déchèteries avec l'ESAT, permettant d'alimenter les composteurs de quartier en matières sèches
  - Action 11 : organisation d'un Salon du réemploi
  - Action 18 : initiation et octroi des premières intentions de subventions pour la fabrication de couches et autres textiles lavables et réutilisables
  - Action 26 : réalisation de l'opération « entreprises zéro déchets »
  - Action 35 – poursuite du plan de gestion des biodéchets sur la Commune de Luc-La-Primaube
  - Action 31 : initiation de la gestion informatisée et cartographique des circuits de collecte
  - Action 35 : poursuite de l'expérimentation de la collecte biflux sur une nouvelle Commune dans le cadre du plan de gestion des biodéchets
  - Action 37 : aboutissement de l'avant-projet de la nouvelle déchèterie des Moutiers
  - Action 47 : mise en adéquation des tarifications des prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale



### 3.2.2 Sensibilisation à la prévention, au tri et au respect de la présentation des déchets

- Sensibilisations des usagers à leurs domiciles effectuées sur demande ou après des constats de défauts récurrents de tri ou d'erreurs sur les jours de ramassage  
→ **2 763 usagers sensibilisés**

- Réunions et accompagnements pour la mise en place de gestes de réduction, de compostage et de tri réalisés auprès de 9 structures professionnelles : AFPA, UDAF, Centre social de Rodez, CCAS, Rodez agglomération, EHPAD St Cyrice, EHPAD Jean 23, Préfecture, OPTEO  
→ **17 interventions auprès de 372 travailleurs**
- Sensibilisation à la collecte et au tri à la déchèterie des Moutiers, des enfants de l'IME de st Mayme
- Animations auprès des enfants en milieu scolaire, sur les gestes de tri et de prévention  
→ **99 interventions en milieu scolaire auprès de 1 917 enfants**
- Interventions effectuées à la demande ou sur proposition de Rodez agglomération pour organiser le tri ou les gestes de prévention sur des manifestations (F'Estivada, Championnat de quilles de 8 ...)  
→ **4 accompagnements de manifestations Grand public**
- Sensibilisations menées auprès de relais d'information en contact avec les habitants : agences immobilières, syndicats, Mairies ...
- Information et sensibilisation à la propreté urbaine et au respect des modalités de présentation des déchets  
→ **250 opérations de sensibilisation auprès des usagers**

### 3.2.3 Autres actions d'information et de sensibilisation

- Distribution de 5 904 « stop-pubs » retirés par les usagers ou distribués
- Distribution de 137 composteurs en 400 litres et lombricomposteurs pour maisons individuelles ou appartements
- 1 nouveau quartier aménagé avec un pavillon de compostage
- Soutiens financiers auprès d'habitants pour l'acquisition de 210 poules
- 16 ateliers « Cuisiner sans jeter » et 22 ateliers « Fabriquer soi-même ses produits ménagers » auxquels ont participé 415 personnes
- Accompagnement de 12 entreprises dans la gestion de leurs déchets, en lien avec la CMA et labélisation des entreprises « défi zéro déchet »
- Accompagnement d'établissements scolaires dans des actions de réduction et de tri des déchets
- Développement de l'usage du « Point réemploi » en déchèterie pour permettre la collecte séparée d'objets collectés par 3 associations partenaires de Rodez agglomération : Emmaüs, Secours populaire et Paralysés de France  
→ **2 741 objets redonnés à des foyers et 22.16 tonnes de déchets évités (2022 : 2 202 objets)**

- Organisation du 5<sup>ème</sup> Salon annuel du réemploi et de la réutilisation dans le cadre du festival « Horizons Fertiles »  
→ **35 exposants et 2 130 entrées**  
→ **1 conférence – 2 spectacles auprès de 230 enfants**  
→ **1 défilé de mode auquel 8 entreprises ont participé**  
→ **1 jeu concours auquel 398 personnes ont participé**  
→ **Ateliers organisés par les Ambassadeurs du tri auxquels 308 personnes ont participé**  
→ **1 opération « déchet'troc » et 2 344 objets échangés**



### 3.2.4 Supports de communication

- Renouvellement de l'impression d'une série intitulée les « carnets de la prévention » sur le gaspillage alimentaire, la consommation pauvre en déchets, les alternatives aux produits toxiques, jardinage durable et la prolongation de la durée de vie des objets
- Publications diverses sur les réseaux sociaux et newsletter
- Multiples outils de sensibilisation : avis de passage, guide du tri en immeuble ...
- Moteur de recherche sur le site internet avec les jours et heures de collecte et les points d'apports volontaires les plus proches
- Conception de flyers spécifiques à certaines manifestations

### 3.2.5 Point Info Tri : rendez-vous hebdomadaire

- Distributions de sacs à déchets, durant 20 jours, dans les communes de Rodez agglomération
- 20.5 jours de distribution complémentaires de sacs et de composteurs individuels, tous les vendredis après-midi au Point Info Tri, et renseignements personnalisés des usagers  
→ **9 211 foyers distribués**

Accusé de réception en préfecture

012-211202023-20250321-DEL2025005-DE

Reçu le 28/03/2025

## 4 INDICATEURS SOCIAUX

### 4.1 Emplois et répartition des effectifs

Administration	1 directeur du service prévention et gestion des déchets 1 responsable administratif 1 agent en charge du reporting (1/2 temps) 1 agent en charge de la Redevance Spéciale
Services pré-collecte / collecte / prévention des déchets	3 responsables d'équipes de service 14 chauffeurs titulaires 23 agents ripeurs ou chauffeurs remplaçants 1 gestionnaire parc contenants 1 coordinateur de collecte 1 agent pré-collecte 2 ambassadrices prévention et tri des déchets 1 agent chargé de la sensibilisation voie publique et du compostage
Service déchèteries	1 responsable d'équipe 9 gardiens de déchèteries
Parc auto	1 gestionnaire de parc auto (1/2 temps)

- Modification de l'organigramme de l'encadrement et montées en responsabilités des responsables d'équipes
- Suppression d'1 agent cadre et recrutement d'1 agent en charge de la Redevance spéciale
- Diminution globale de 0.5 ETP en 2023 au SPGD sur le plan budgétaire

### 4.2 Partenariats avec les structures sociales et associatives

NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE TRAVAUX EFFECTUES	MONTANTS	
		2022	2023
Fondation Optéo	Prestation broyage branches	3 406 €	0 €
	Lavage EPI	4 536 €	6 923 €
Association Emeraude ID	Achat de composteurs en bois	24 082 €	11 496 €
Asac	Insertion de demandeurs d'emploi	41 256 €	31 280 €
Ligue Contre le cancer	Subvention pour la promotion du verre	3 614 €	3 566 €
Régie de Territoire	Nettoyage colonnes	7 336 €	3 716 €
Amorce	Cotisation Amorce	742 €	952 €
Esat Ste Marie	Café	2 972 €	2 049 €

- Étroite collaboration avec des structures sociales ou associatives pour réaliser certains travaux
- 59 982 € (hors CASLGR et protection civile) versés à des structures sociales ou associatives pour des travaux effectués pour le SPGD (2022 : 87 944 €)
- Appel auprès de l'ASAC pour des renforts de personnels

### 4.3 Accidentologie

SPGD	2021		2022		2023	
	AT	jours d'arrêt	AT	jours d'arrêt	AT	jours d'arrêt
<b>collecte</b>	<b>9</b>	<b>131</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>5</b>	<b>81</b>
<b>déchèteries</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>autres services</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>132</b>	<b>7</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>81</b>

- Accidents survenus en opérations de collecte des déchets
- 6 actions en faveur des règles de sécurité : 2 concernant l'utilisation et le contrôle des véhicules de collecte – 3 concernant les EPI – 1 relative à l'organisation du travail en période de canicule

## 5 INDICATEURS FINANCIERS

### 5.1 Présentation générale des opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
<b>2022</b>	7 625 052 €	1 449 925 €	8 924 150 €	236 207 €
<b>2023</b>	7 967 003 €	882 240 €	9 567 349 €	111 822 €

Opérations réelles 2023 sans report de résultat N-1 ni amortissements

- Excédent maintenu pour permettre l'autofinancement des investissements à venir : plan 2 et 3 de déploiement de conteneurs enterrés – construction de 2 nouvelles déchèteries

### 5.2 Dépenses de fonctionnement

			2021	2022	2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES DE GESTION DU SERVICE DONT :</b>	<b>4 667 840</b>	<b>4 854 321</b>	<b>5 075 209</b>
	011 60622	Carburants	232 192	302 536	282 673
	011 60628	Autres fournitures non stockées	146 852	144 059	165 910
	011 611	Contrats de prestations de services	3 419 104	3 347 347	3 742 699
	011 61551	Matériel roulant	202 090	272 388	239 384
	011 6241	Transports de biens	54 352	191 484	51 001
	011 62871	Remboursement à la collectivité de rattachement	385 553	386 569	374 069
		<b>CHARGES DE PERSONNELS</b>	<b>2 358 800</b>	<b>2 474 021</b>	<b>2 696 333</b>
		<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>218 026</b>	<b>296 710</b>	<b>195 461</b>
			<b>7 244 666</b>	<b>7 625 052</b>	<b>7 967 003</b>

- Dépenses de fonctionnement en augmentation : + 342 K€ sur évolutions essentielles des postes :
  - Coûts de transports et traitement des déchets : +396 K€
  - Dépenses de personnels : +222 K€ (augmentation valeur du point d'indice et GVT – prime pouvoir d'achat – régularisation NBI – remplacement agents en maladie ...)
  - Autres dépenses de fonctionnement et de gestion courante : -276 K€
- Dépenses de transports et traitement de déchets qui représentent 43.6% du budget de fonctionnement (2022 : 45%)
- Coût / habitant de 142.06 € (2022 : 135.97 €)

### 5.3 Recettes de fonctionnement

			2021	2022	2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES REELLES ET DE DE GESTION DONT :</b>	<b>8 366 680</b>	<b>8 924 150</b>	<b>9 567 349</b>
	70 70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordu	615 670	938 248	1 082 529
	70 7088	Autres produits d'activités annexes (abo	258 343	312 780	120 016
	73 7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 109 912	7 386 265	8 021 728
	74 7472	Régions	20 306	0	34 356
	74 7478	Autres organismes	128 101	74 536	130 025
	77 775	Produits des cessions d'immobilisations	6 982	2 452	24 486
	77 7788	Produits exceptionnels divers	6 469	51 344	0
			<b>8 366 680</b>	<b>8 924 150</b>	<b>9 567 349</b>

- Recettes de fonctionnement en augmentation : + 643 K€ sur évolutions essentielles des postes :
  - Prestations de collecte des déchets auprès des professionnels : +144 K€ (redevance spéciale)
  - Soutiens supplémentaires liés aux appels à projet : +55 K€ (compostage ...)
  - Recettes annexes : -193 K€ (vente de déchets ...)
  - Recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : +635 K€
- TEOM qui représente 84.3% des recettes de fonctionnement (2022 : 83%)

### 5.4 Dépenses d'investissement

			2021	2022	2023
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES REELLES DONT :</b>	<b>540 817</b>	<b>1 421 280</b>	<b>824 838</b>
	21 2135	Installations générales, agencements, am	49 002	476 237	57 715
	21 2182	Matériel de transport	22 231	612 965	221 410
	21 2188	Autres immobilisations corporelles	469 583	332 077	545 713
	21	Autres dépenses d'investissement	0	28 645	57 402
			<b>540 817</b>	<b>1 449 925</b>	<b>882 240</b>

Accusé de réception en préfecture

012-211202023-20250321-DEL2025005 DE

Reçu le 28/03/2025

Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets - 17

- Dépenses d'investissement en diminution : -568 K€
- Budgets affectés essentiellement sur les postes suivants :
  - Acquisition d'un véhicule de collecte avec grue pour la collecte des conteneurs enterrés
  - Déploiement des conteneurs aériens et enterrés du plan 2 d'investissement

## 5.5 Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SECTEUR COMMUNAL		ZONE TEOM	FREQUENCE COLLECTE		VALEUR CADASTRALE			
commune	secteur		fréquence	valeur		2021	2022	2023
DRUELLE	ensemble de la commune	6	C1 + 1	faible	faible	11,47	11,47	11,70
SAINTE RADEGONDE	ensemble de la commune hors secteur Arsac	6	C1 + 1	faible	faible	11,47	11,47	11,70
	secteur Arsac	6	C1 + 1	faible	faible			
LUC LA PRIMAUBE	ensemble de la commune	5	C1 + 1	faible	moyenne	9,64	9,64	9,83
LE MONASTERE	ensemble de la commune	5	C1 + 1	faible	moyenne	9,64	9,64	9,83
OLEMPS	ensemble de la commune	5	C1 + 1	faible	moyenne	9,64	9,64	9,83
SEBAZAC CONCOURS	secteur Sébazac	5	C1 + 1	faible	moyenne	9,64	9,64	9,83
	secteur Concourès	5	C1 + 1	faible	moyenne			
ONET LE CHÂTEAU	zone B secteur rural	5	C1 + 1	faible	moyenne	9,64	9,64	9,83
	zone B secteur Costes Rouges	4	C2 + 1	moyenne	moyenne	10,39	10,39	10,60
	zone A secteur Cantaranne	3	C1 + 1	faible	forte	8,03	8,03	8,19
	zone A secteur 4 saisons	2	C2 + 1	moyenne	forte	8,56	8,56	8,73
RODEZ	ensemble de la commune hors secteur centre historique	2	C2 + 1	moyenne	forte	8,56	8,56	8,73
	secteur centre historique	1	C4 + 2	forte	forte	10,03	10,03	10,23

- Produit de 8 021 728 € (2022 : 7 386 265 €) représentant la principale ressource du budget annexe « collecte des déchets »
- Taux appliqués à la valeur du foncier bâti pour en dégager un montant
- Taux harmonisés en 6 zones de service sur lesquelles s'applique un taux de TEOM calculé en prenant en compte le service rendu à l'usager (fréquence de collecte) ainsi que la valeur moyenne du foncier de la zone concernée
- Mécanismes de corrections permettant d'aboutir à un montant de taxe équivalent suivant les Communes ou les zones géographiques
- Hausse du taux de 2% en 2023 après des taux inchangés en 2021 et 2022